

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-74-180926-02**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI ; M Jean-René VACHER ; Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean GARNIER CASTELLI ; M Jules-François PAOLI ; Mme Marie-Fleur d'épine MORACCHINI ; Mme Murièle ELEGANTINI ; Mme Lucie CARIA ; M Thomas LENZOTTI ; M Yann EMON ; Mme Amandine SOUX ; M Lisandru BERNARDINI ; M Christian DEHAINAULT ; Mme Anna LEANDRI ; M André POLINI ; Mme Véronique POLI ; M Esteban SALDANA.

Etaient représentés : Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI par M Christian PAOLI ; M Jean-Jacques FRATICELLI par M Jean-rené VACHER ; M Pierre-Louis PIERI par Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par M André ROCCHI ; M Vincent SUSINI par Mme Marie-Laure FILIPPINI ; Mme Karine CHATOT par M Yann EMON.

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 21	Absents : 0	Représentés : 6	Votants : 27
Vote pour : 27	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 11/09/2026	Convocation : 11/09/2026			

**OBJET : TRAVAUX RELEVANT DE LA COMPETENCE DU SIEEP — DEMANDE
D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DE TRAVAUX 2027**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-31 et suivants et L. 5212-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Électrification et d'Éclairage Public de la Haute-Corse (SIEEP) ;

Vu l'adhésion de la commune au SIEEP et le transfert de compétence opéré au profit du Syndicat ;

Vu le courrier de Monsieur le Président du SIEEP en date du 10 juin 2026 relatif à la préparation du programme de travaux 2027 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de voir réaliser, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'opération ci-après désignée.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune souhaite voir réaliser, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEEP et au titre du programme de travaux 2027, l'opération suivante :

- Nature des travaux : Raccordement et renforcement du réseau de distribution publique d'électricité

N° DEL-74-180926-02

- Localisation : ESAT de Migliacciaru et de Morta
- Consistance / linéaire estimé : respectivement 300 m et 50 m

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe de la réalisation des travaux ci-dessus désignés ;
- De solliciter leur inscription au programme de travaux 2027 du SIEEP ;
- De s'engager à inscrire au budget communal les crédits correspondant à la participation financière mise à la charge de la commune, déterminée selon les modalités de financement et de répartition du coût des travaux en vigueur au sein du Syndicat ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et conventions nécessaires à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, ou via télérecours, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.